

Châtillon, Le 10 juin 2024

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL DE QUARTIER DIVISION LECLERC-LES SABLONS
Lundi 10 juin 2024 à 20h00**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE LE DIX JUIN À VINGT HEURES, les membres composant le conseil quartier Division Leclerc-les Sablons de la commune de Châtillon (92320) se sont réunis au nombre de quinze et en présence du public, à l'école élémentaire des Sablons, sous la présidence de Mme DORFIAC Élodie, Adjointe à la Maire de la commune de Châtillon (92320), à la suite de la convocation qui leur a été adressée, le **31/05/2024**.

Présents :

Mme DORFIAC Élodie, Adjointe à la Maire de la commune de Châtillon (92320), Mme BABONNEAU Carine, M. BRÉCARD Éric, Mme DON Dominique, Mme ÉPINETTE Nathalie, M. FAYE David, M. GAY Jean-Michel, Mme HAVARD Sandrine, Mme LAFITTE Marie, M. LAGALLE Maxence, M. MYSLIWICE François, M. PAULIAN Jean-Philippe, M. RAABON Matthieu, Mme RAYROLE Béatrice, Mme WIDLOECHER Lorraine,
Lesquels formant la majorité des membres plus un, peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 5.5 du règlement intérieur des conseils de quartier de la commune de Châtillon (92320).

Ainsi que :

Madame la Maire AZZAZ Nadège,
M. MOUTON Christophe, Adjoint à la Maire de la commune de Châtillon (92320),
M. PFEIFFER'OVA Julien, Directeur de cabinet de Madame la Maire

Absent(e)s excusé(e)s : M. DORSO André

Absent(e)s : /

Déroulé de la séance d'installation

1. Accueil en présence de Mme la Maire
2. Règles de fonctionnement
3. Présentation des conseillers et élection du co-président
4. Signature des engagements
5. Prise de photos
6. Présentation du procès-verbal du 15 janvier 2024
7. La Commission Communale Pour l'Accessibilité
8. Temps d'échanges avec les conseillers
9. Temps d'échanges avec le public

10. Date du prochain conseil

Mot d'introduction de Mme Dorfiac :

Mme DORFIAC souhaite la bienvenue à tous les conseillers de quartier pour cette première réunion d'installation depuis les élections du 30 avril 2024, qui a permis à certains de renouveler l'expérience et à d'autres d'intégrer le conseil de quartier.

Mme DORFIAC propose de faire un tour de table afin que chacun puisse se présenter.

Introduction sur le déroulement de la réunion par M. MOUTON :

Il remercie les conseillers de quartier pour leur respect lors des prises de paroles, envers les informations transmises, envers les techniciens et les élus qui participent.

Il rappelle que pour des débats de qualité, les conseillers de quartier sont respectueux les uns des autres, s'expriment toujours sincèrement et en toute neutralité. Ils recherchent l'intérêt général et collectif en participant activement à ces réunions.

L'ordre du jour est reçu par les conseillers de quartier lors de la convocation.

Il existe en plus des séances plénières, des invitations pour des ateliers et des événements au cours desquels il a été observé que les conseillers de quartier sont toujours très impliqués.

L'ordre du jour est détaillé par Mme Dorfiac.

1. Accueil en présence de Madame la Maire

La démocratie locale continue de vivre à travers les conseils de quartier mis en place depuis 3 ans.

Madame la Maire souligne qu'il s'agit du 4^{ème} conseil de quartier pour lequel elle participe à l'installation des conseillers de quartier dans leurs fonctions.

Madame la Maire salue :

- Madame DORFIAC, première adjointe, qui sera accompagnée par un ou une nouveau(elle) coprésident(e) à l'issue de cette séance puisqu'il s'agit du fonctionnement des conseils de quartier d'avoir 2 co-présidents
- Monsieur MOUTON, conseiller municipal délégué à la citoyenneté, aux anciens combattants et aux cérémonies patriotiques
- Les services qui permettent la mise en place de ces instances.

Madame la Maire indique l'importance de dynamiser la démocratie représentative afin de ne pas mettre trop de distance entre le pouvoir décisionnaire et la réalité de la vie et du quotidien des citoyens et ainsi éviter les problématiques et le mécontentement.

À Châtillon, depuis 3 ans, il existe 5 conseils de quartier qui permettent de participer et de mettre en œuvre des travaux au niveau de chaque quartier.

Pour ce quartier, Madame la Maire prend l'exemple de l'investissement des conseillers de quartier sur la problématique de la D906 sur laquelle il existe de nombreuses confrontations avec les piétons, les vélos, et à proximité d'une importante voie routière.

Ces conseillers de quartier ont également mis en place des stands pour aller à la rencontre des citoyens. Il existe beaucoup d'initiatives qui peuvent se faire de manière transversale comme par exemple la végétalisation à travers un jardin partagé (dont un des représentants est présent) qui crée du lien entre les habitants.

Il est important de se sentir libre de porter des initiatives en échangeant avec ses voisins ou avec toutes les personnes rencontrées dans le quartier sur les problématiques qui seraient remontées.

Il va être possible de poursuivre le travail sur les sens de circulation, sur l'aménagement de la zone des Arues. C'est ainsi que les Châtillonnais sont acteurs de leur quartier.

Madame la Maire remercie les conseillers de quartier pour leur engagement, leur présence et le temps pris sur la vie familiale et professionnelle pour se consacrer à l'intérêt général.

Elle précise aussi qu'il y a toute l'articulation avec le public qu'il faut créer puisque c'est un moment important qui permet de questionner sur le cadre de vie, le quotidien.

Madame le Maire est particulièrement fière de cette instance même si elle ne participe pas aux conseils de quartier. Elle souligne qu'elle se rendra disponible si, pour un des conseils de quartier, sa présence est nécessaire.

Elle souhaite la bienvenue aux nouveaux conseillers et une bonne continuation au groupe.

2. Règles de fonctionnement

Lecture du règlement intérieur par M. MOUTON.

- Généralités :

Il indique aux conseillers de quartier qu'il y aura un accès à des documents partagés parmi lesquels se trouvera le règlement intérieur.

Pour les châtillonnais présents, ce règlement est téléchargeable sur le site de la ville via le lien suivant :

<https://www.ville-chatillon.fr/participez/les-conseils-de-quartier/presentation-de-la-demarche/>

Il souligne que le conseil de quartier permet de participer aux projets de la ville et qu'il est également important d'écouter ce que les habitants présents dans le public ont à partager. Cela peut se présenter sous différentes formes : signalements, idées d'amélioration autour du quartier, évènements, ...

Le but est de débattre, échanger, consulter et faire part des sujets préoccupants mais la décision finale est in fine entre les mains de l'autorité municipale.

M. MOUTON souligne que les travaux se déroulent dans une totale neutralité politique, philosophique ou religieuse.

En 2020, une délibération a été prise sur les périmètres géographiques des quartiers. Certains axes structurants de la ville coupent les quartiers. M. MOUTON s'est basé à l'époque sur un concept d'infra-quartier réalisé par l'INSEE qui avait découpée la ville de Châtillon en 11 infra-quartiers dont certains ont été fusionnés pour obtenir les 5 quartiers actuels.

- La durée du mandat :

Les conseillers de quartier sont donc désignés pour 3 ans.

Il est indiqué qu'à tout moment, les conseillers de quartier sont en mesure de se désister et de démissionner en en faisant part par courrier postal ou électronique aux coprésidents.

- Rappel du règlement intérieur concernant :

- La composition du conseil de quartier
- La périodicité des conseils de quartier
- La convocation
- Le quorum

- Le déroulement des réunions plénières :

Les réunions plénières sont publiques depuis la fin des contraintes sanitaires dues à la Covid.

Le fait que les réunions soient en public implique des règles : les coprésidents règlent les débats c'est-à-dire qu'ils distribuent la parole d'abord au sein des conseillers de quartier puis ils sollicitent le public présent à la fin de chaque réunion du conseil de quartier.

Il est précisé que pour certains sujets, des élus, des techniciens, des représentants associatifs ou des représentants des services de la ville peuvent être invités pour éclairer les conseillers de quartier sur tel ou tel aspect. Madame la Maire peut également être sollicitée si besoin.

Si un coprésident a un empêchement, il sera suppléé par M. MOUTON.

- Le procès-verbal :

En termes de procès-verbal, M. MOUTON salue le service handicap et démocratie locale pour son travail d'organisation des réunions, de rédaction et de restitution des échanges afin d'avoir des documents très complets.

Ces procès-verbaux, une fois validés par le conseil, sont mis en ligne sur le site de la ville.

- Le budget :

Le règlement intérieur mentionne un budget qui est en prévision du financement d'un projet que la commune pourrait rétribuer.

Cependant, depuis le début des conseils de quartier, cela ne s'est pas produit car les sujets qui concernent les quartiers sont d'ordre conséquent c'est-à-dire qu'ils dépassent la dizaine de milliers d'euros. C'est alors un engagement qui est de l'ordre du Conseil municipal piloté par Madame la Maire.

Intervention de Madame Dorfiac :

La Région Île-de-France organise chaque année un budget participatif écologique et solidaire ouvert à tous les habitants d'Île-de-France qui peuvent voter. Qu'il agisse d'une collectivité territoriale, d'une association ou d'une entreprise, il est possible de déposer jusqu'à 10 projets. Ces projets peuvent être financés à hauteur de 10 000 € et il suffit d'abonder d'un tiers de la somme soit 3 000 € pour le porteur de projet.

Les projets sont soumis au vote des habitants d'Île-de-France.

C'est une modalité dont la ville de Châtillon s'est emparée depuis 3 ans afin de financer de nombreux petits projets par ce biais comme par exemple :

- La désimperméabilisation partielle de la cour de l'école des Sablons
- L'arrivée des moutons,
- Cela peut également être l'achat de vélos électriques pour la police municipale, du matériel de la végétalisation, tout ce qui touche aux mobilités et à l'écologie au sens large, ...

Il serait intéressant que les conseils de quartier s'en saisissent puisque c'est un outil intéressant qui peut permettre de financer des projets jusqu'à 100 000€ pour une même collectivité.

Mme DORFIAC souligne que des projets portés par les conseils de quartier seraient très pertinents (pas seulement par les élus et les services comme c'est le cas le plus souvent).

De plus, les formalités sont assez simples et le calendrier correspondrait à celui des conseils de quartier : en effet, les dossiers doivent être déposés en janvier ce qui laisse le temps de travailler sur des petits projets pendant l'automne. Les projets sont ensuite soumis aux habitants d'Île-de-France en juin. La subvention est attribuée en fin d'année pour les projets retenus.

Il s'agit donc d'un outil intéressant pour les conseils de quartier.

- Déroulement des réunions :

Une discussion sur la manière de fonctionner sera réalisée afin de tester différents outils. Ces moyens doivent être utilisés exclusivement pour le conseil de quartier et pas à des fins personnelles, politiques ou professionnelles.

- Le suivi des sujets :

Tous les travaux feront l'objet d'un suivi dans un tableau conservé par les élus et les services. Il est souligné que chaque année, les coprésidents réalisent un rapport d'activité. Le bilan est ensuite présenté en conseil municipal après la validation par les conseillers de quartier au sein de chaque conseil de quartier.

- L'observatoire de la démocratie locale :

Le règlement intérieur indique également qu'un observatoire de la démocratie locale a été installé, présidé par M. GAZO, conseiller municipal d'opposition.

La contribution de l'observatoire de la démocratie participative apporte un regard externe sur les pratiques de démocratie locale et participative. Cet observatoire se réunit une fois par an. Tous les coprésidents des conseils de quartier y sont conviés ainsi que les représentants des instances de démocratie participative de la ville.

- Les moyens de communication interne au conseil :

Mme DORFIAC souligne que jusque-là il s'agissait plutôt de communication descendante par mails.

Chaque conseil de quartier a défini ses propres modalités de communication.

Par exemple :

- Le conseil de quartier du centre-ville utilise un tableau Excel avec des fiches-projets pour suivre les sujets.
- Certains utilisent une boucle WhatsApp

Mme DORFIAC indique que tout est possible, c'est aux conseillers de quartier de définir le ou les outils qui leur conviendraient le mieux.

M. LAGALLE précise que le but est de pouvoir échanger ensemble avec un outil de communication le plus fluide, le plus libre et correspondant à tout le monde.

Par expérience, les groupes de discussion peuvent être intéressants mais également très chronophages. Ce n'est peut-être pas le seul moyen à mettre en place bien que cela puisse être un plus, afin d'avoir plus de réactivité selon les sujets traités.

Il souligne que l'idée de pouvoir se doter d'un outil un peu central comme un tableau de bord ou simplement un espace partagé pour laisser des idées et pouvoir y réagir semble intéressant car c'est plus asynchrone et prend peut-être moins de temps dans la vie quotidienne.

Les conseillers de quartier sont sollicités pour connaître leurs préférences :

- Avoir les numéros de téléphone et les mails de chacun des conseillers de quartier.
- L'idée du tableau de bord est assez pertinente. Il faudrait réfléchir en commun à la façon de le mettre en place puis d'y accéder peut-être via une plateforme ?
- Mme DORFIAC indique que la municipalité possède un SharePoint (outil utilisé comme plateforme de gestion de contenu pour gérer et organiser le contenu (fichiers, images, vidéos, listes dynamiques, etc..), le partager et y accéder en ligne.
- Ce système de tableau avec des tickets et des idées, permet de fluidifier les échanges
- Il faut éviter les outils qui sont sous licence américaine ou qui sont peu respectueux de la vie privée afin d'éviter de s'exposer.

- M. MOUTON propose de partager l'expérience des autres conseils sur les outils de communication mis en place dans chacun d'entre eux.

3. Présentation des conseillers et élection du co-président

Mme Dominique DON, allée des Sablons, il s'agit d'un renouvellement de mandat en tant que conseillère de quartier afin d'assurer de la continuité sur les sujets discutés en conseil de quartier.

M. Jean-Michel GAY, allée de sablons, il s'agit d'un renouvellement de mandat en tant que conseiller de quartier pour les mêmes raisons que Mme DON.

Sandrine HAVARD, il s'agit de sa première expérience en tant que conseillère de quartier, habite depuis 2013 dans le quartier Division Leclerc.

M. Éric BRÉCARD, avenue de la Division Leclerc.

Marie LAFITTE, rue Kléber, est déléguée de parents d'élève dans les écoles de ses enfants, école Gambetta et école du parc, première expérience en tant que conseillère de quartier.

Laurène WIDLOECHER, rue d'Estienne d'Orves, 1^{ère} fois en tant que conseillère de quartier, s'intéresse à la vie citoyenne et à l'urbanisme.

Mathieu RAABON, rue du panorama, première expérience en tant que conseiller de quartier, souligne l'importance de pouvoir partager ses opinions.

Carine BABONNEAU, avenue de la Division Leclerc, 1^{ère} expérience en tant que conseillère de quartier, avait déjà proposé sa candidature lors du premier mandat des conseillers de quartier, habite à Châtillon depuis 4 ans.

Béatrice RAYROLE, rue Pierre Brossolette, habite à Châtillon depuis 1998, d'abord rue Paul Bert puis depuis 2000 dans le quartier Division Leclerc-Sablons, première expérience en tant que conseillère de quartier.

David FAYE, avenue de la Division Leclerc depuis 8 ans, il s'agit d'un renouvellement en tant que conseiller de quartier.

Maxence LAGALLE, rue Kléber, 1^{er} engagement dans le conseil de quartier.

François MYSLIWICE, renouvellement en tant que conseiller de quartier, avenue de la Division Leclerc, vit depuis 30 ans à Châtillon.

Nathalie ÉPINETTE, vit à Châtillon depuis plus de 25 ans, dans le quartier de Langevin Wallon puis depuis 5 ans dans le quartier de la Division Leclerc.

Jean-Philippe PAULIAN, rue de Fontenay, vit à Châtillon depuis 10 ans,

Élection du co-président :

M. MOUTON sollicite les conseillers de quartier afin de savoir si certains ou certaines souhaitent se présenter en tant que co-président.

Il rappelle que le vote peut se faire à main levée ou à bulletin secret.

Il est également rappelé que le coprésident assiste aux réunions :

- plénières de l'observatoire de la démocratie locale qui ont lieu 2 fois par an. C'est une instance prévue pour accompagner les conseils de quartier.
- du comité consultatif d'urbanisme,
- du comité accompagnant la médiathèque sur les choix éditoriaux et documentaires,
- de la Commission Communale Pour l'Accessibilité
- d'« Ensemble pour les Châtillonnaises » pour l'égalité homme-femme.

De plus, le ou la coprésident(e) aura le privilège de participer à l'observatoire de la démocratie participative ainsi qu'à une autre instance : le CLSPD (conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance)

Cette instance installée par Madame la Maire et M. Stéphane JACQUOT présente les informations sur la sécurité et la prévention de la délinquance sur la ville.

Il peut arriver que des degrés d'informations doivent rester confidentiels lors de ces réunions mais les personnes en sont informées et elles sont soumises au secret et à la discrétion.

C'est une instance règlementaire qui se réunit une fois par an en plénière.

Elle se fait en présence du procureur ou de son représentant, du préfet ou de son représentant, du commissaire de police, de la cheffe de district, du sous-préfet, du représentant du département, les principaux des collèges, la proviseure du lycée.

Elle permet de parler du quotidien de Châtillon sur l'aspect tranquillité et sécurité publique.

Les coprésidents de chaque quartier sont membres de droit et assistent à cette réunion en tant que coprésident- citoyen.

Les chiffres sont présentés par M. JACQUOT lors du conseil municipal.

M. MOUTON demande si, suite à ces informations, des personnes souhaitent se présenter en tant que co-président : M. LAGALLE Maxence et M. Jean-Michel GAY sont candidats.

Chacun des 2 candidats s'expriment sur leur envie d'engagement :

- M. Jean-Michel GAY : faire de la continuité entre l'ancien mandat et le nouveau et apporter une pierre à l'édifice pour poursuivre le travail. Il est ouvert à toutes les nouvelles idées pouvant émerger de ce nouveau groupe de conseillers et conseillères.
- M. LAGALLE Maxence : envie d'engagement et de services et ce type de réunions sont des lieux particulièrement importants dans lesquels il a envie de s'investir pour faire en sorte que ces réunions soient constructives et intéressantes pour toutes et pour tous.

Le vote choisi est à main levée :

- Pour M. LAGALLE Maxence : 10 voix
- Pour M. GAY Jean-Michel : 3 voix
- 1 abstention

Résultat : Élection de M. Maxence LAGALLE comme coprésident.

4. Signature des engagements

Les conseillers de quartier ont signé le formulaire d'engagement à participer au conseil de quartier. Celui-ci indique que :

- la présence aux réunions doit être régulière comme le prévoit le règlement et qu'en cas d'empêchement le conseiller de quartier doit en informer les co-présidents.
- dans le cadre de leur rôle de conseiller/ère de quartier, ils ont pris connaissance des informations relatives à la Règlementation Générale sur la Protection des Données.

5. Prise de photo

Un document de consentement au droit à l'image est également remis en signature à chaque conseiller de quartier afin :

- d'établir un trombinoscope qui permettra de faire connaître les conseillers de quartier aux Châtillonnais
- d'autoriser la commune de Châtillon à titre gracieux, sans limitation dans le temps, à :
 - o photographier et/ou filmer et/ou enregistrer leur voix;
 - o reproduire, exploiter et diffuser ces photos, vidéos et/ou voix, en tout ou partie, sous toutes formes et sur tous les supports de la commune et de ses partenaires.

6. Présentation du Procès-verbal du conseil du Division Leclerc-Les Sablons

Mme DORFIAC fait un rapide rappel des sujets abordés :

- Concertation autour du stationnement réglementé : la ville cherche à aménager le contrat de stationnement qui a été passé avec un délégataire, dans la mesure du possible, et sous forme de concertations publiques. Il y a donc eu des concertations publiques et 5 ateliers de travail avec les conseils de quartier pour imaginer des scénarii et identifier les aménagements qui conviendraient le mieux dans chaque quartier.
- Un point sur les festivités et les cérémonies est présenté à chaque conseil de quartier
- Un point d'étape a été réalisé sur les aménagements de voirie et sur le plan de déplacement qui est un sujet très important lancé en 2021. Le travail d'études a duré 2 ans avec notamment la participation des conseils de quartier au travers d'ateliers et accompagné de spécialistes de la gestion des flux. Ce plan est maintenant en phase de déploiement.
Mme DORFIAC propose de faire une session spéciale avec la présentation du plan global de déplacement : comment il s'est construit et l'état actuel avec des plans afin de rendre le propos interactif. Elle présentera ce qui est en train de se déployer et les sujets qui sont encore à l'étude.
Une date sera proposée afin que tous les nouveaux conseillers de quartier de chaque conseil de quartier puissent y participer.
- Un point sur la piste cyclable au niveau de l'école des Sablons. Cela a constitué un des principaux sujets du précédent mandat du conseil de quartier. Il s'agit de la problématique de la gestion des flux le long de la piste cyclable avec un conflit d'usage entre les vélos, les vélos électriques, les piétons, la traversée du tramway et dans une moindre mesure les voitures. La ville a fait des aménagements dans la limite du possible puisqu'il s'agit d'une voie départementale. Grâce au conseil de quartier, le département a pu être saisi sur ce sujet pour avoir une réunion technique in situ.
Le conseil de quartier a eu la possibilité de monter un dossier documenté avec des photos et une saisine de Madame la Maire très formelle qui a permis d'avoir cette réunion technique.
Des aménagements complémentaires devraient être réalisés par le département dans les mois qui viennent.
- Un point sur le renouvellement des conseillers de quartier avec les souhaits des anciens conseillers d'avoir la possibilité de se représenter ainsi que les formalités de candidature et de tirage au sort.
- Enfin, un temps d'échanges avec les Châtillonnais présents comme c'est le cas à chaque réunion de conseil de quartier.

7. La Commission Communale Pour l'Accessibilité :

Monsieur Antoine ROGISSARD est conseiller municipal-délégué en charge de l'accessibilité et du handicap. Il travaille avec le service handicap et démocratie locale.

La CCPA (Commission Communale Pour l'Accessibilité) est une instance de démocratie participative obligatoire dans les villes de plus de 5 000 habitants

Elle est composée :

- de représentants de la commune,
- d'associations représentant les personnes handicapées (tous les types de handicap),
- d'associations représentant les personnes âgées,
- de représentants des acteurs économiques,
- ainsi que de représentants d'autres usagers de la ville.

La CCPA dresse le constat de l'état d'accessibilité :

- du cadre bâti existant,
- de la voirie,
- des espaces publics
- et des transports.

La CCPA fait toutes les propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

La CCPA établit un rapport annuel présenté en conseil municipal.

À Châtillon, les missions de la CCPA ont été élargies à tous les domaines de la société pour améliorer l'accessibilité (escaliers, informations, LSF, Braille, ...) et l'inclusion dans les domaines de :

- l'éducation
- l'emploi
- la culture
- le sport, ...

Des bénévoles sont invités à participer aux réunions afin de faire part de leurs idées et de leurs avis pour améliorer la vie de l'ensemble des châillonnais en situation de handicap et par extension de l'ensemble de la population.

Le service handicap est à votre disposition pour toute question ou information ou formation sur le sujet du handicap et de l'accessibilité :

- par mail: handicap@chatillon92.fr
- Ou par téléphone au : 01 58 07 15 32 ou au 01 58 07 15 34

Le but est d'avoir un ou une volontaire dans chaque conseil de quartier qui serait le ou la conseiller(e) relais handicap de son quartier.

Les missions consisteraient à :

- être un relais entre les habitants et la municipalité sur les questions liées au handicap
- être vigilant sur les problèmes d'accessibilité

- sensibiliser les conseillers de quartier et les habitants
- faire part des informations recueillies à la CCPA en assistant aux réunions biennuelles ou en informant le service handicap et démocratie locale, ou via l'application « Mon Châtillon ».

Deux volontaires se proposent d'être conseillers relais handicap :

- Mme Carine BABONNEAU
- M. Éric BRÉCARD

8. Temps d'échanges avec les conseillers

Un tour de table permet aux conseillers de quartier de soulever les sujets qu'ils souhaitent aborder :

- Il est scandaleux qu'un ascenseur à la gare Châtillon-Montrouge du Grand Paris ne soit pas prévu : l'argument est que le reste de la ligne 13 n'est pas équipée et qu'il n'est pas possible de mettre un ascenseur. La mairie a fait un vœu validé en Conseil municipal mais est-il possible que le conseil de quartier puisse faire un vœu sur le sujet et cette idée peut-elle apporter un argument supplémentaire pour appuyer la demande d'ascenseur ?
- La ville de Châtillon a effectivement fait un vœu à l'initiative de la majorité municipale pour dénoncer cet état de fait. Il y a également une initiative de faire une tribune commune de toutes les mairies riveraines de la ligne 13. Il manque 1 ou 2 villes qui n'ont pas encore répondu. Le journal « Le Parisien » a déjà été contacté pour publier cette tribune. Il est tout à fait possible de vous rapprocher de M. Antoine ROGISSARD qui est très mobilisé sur ce sujet. Il est précisé que les permis de construire, liés à la gare de la ligne 13, ont été refusés par la municipalité en lien avec la ville de Montrouge sur le fait qu'il manque cette accessibilité.
- Il faut savoir que c'est la région Île-de-France via Île-de-France Mobilités qui est l'autorité en matière de transport et que la RATP n'est qu'un client de cette entité.
- Il est possible pour le conseil de quartier de faire un vœu sur le sujet, cela permettra de renforcer l'action de la municipalité.
- En termes de méthodologie, il peut y avoir un échange entre les conseillers de quartier pour construire ce vœu. Le principe peut être décidé et voté ce soir. Ensuite le vœu peut être construit entre les conseillers de quartier via une boucle mail par exemple.
- Mme DORFIAC suggère de la soumettre aux autres conseils de quartier puisque c'est un sujet qui suscitera sûrement beaucoup d'intérêt auprès de tous.
- Le vœu validé en conseil municipal sera partagé avec le procès-verbal afin qu'il serve de base pour l'élaboration de celui des conseils de quartier.
- M. ROGISSARD sera mis au courant de la démarche.
- M. LAGALLE soumet cette initiative au vote. Le projet de l'établissement d'un vœu sur le sujet de l'ascenseur de la gare de la ligne 13 est adoptée à l'unanimité.

- Au niveau de la départementale, la nuit, les véhicules circulent à grande vitesse et cela engendre beaucoup de bruit : est-il possible de mettre un feu à visée pédagogique comme celui au niveau de la Division Leclerc ?
- Il existe un radar mobile qui fonctionne plutôt bien au niveau de la Division Leclerc. De plus, la vidéo verbalisation est possible. Ce feu n'est pas inutile même s'il n'est pas parfait. Rouler à 30km/h n'est pas possible dans la descente mais ce feu est là justement pour forcer les voitures à ralentir et ainsi passer au vert. Il est souligné que les ralentisseurs entraînent des vibrations dans les habitations et des nuisances sonores avec les bruits de freinage et d'accélération.
Une autre solution pour réduire la vitesse est de faire une chicane ou d'installer un 2^{ème} feu plus bas. Il est toujours compliqué de trouver la bonne solution.
- Le souhait est formulé de renouveler l'expérience de tenir un stand pour rencontrer les habitants du quartier dans le parc Malraux.
- Mme DORFIAC indique qu'il s'agit d'installer une table avec une oriflamme pour bien identifier la présence des conseillers de quartier. Le choix de l'emplacement est à discuter entre les conseillers de quartier. Elle souligne que ce matériel est à disposition. Il faut juste prévenir un peu à l'avance pour que Mme DORFIAC informe le service communication pour qu'il livre le matériel. Au niveau communication, il sera possible de mettre la date sur les réseaux sociaux de la ville, dans l'agenda de la municipalité et d'installer des affiches dans le quartier. Les conseillers de quartier envisagent éventuellement de réaliser une première rencontre avec les habitants du quartier à la rentrée.
- La passerelle a été refaite mais il y a toujours une latte qui dépasse et c'est dangereux :
- Mme DORFIAC prend note de cette information et précise que la passerelle a effectivement été refaite côté Intermarché et qu'elle sera refaite côté Sablons l'année prochaine.

9. Temps d'échanges avec le public : 9 personnes

- Concernant la contre-allée allant du 50 avenue de la Division Leclerc jusqu'à la pharmacie, est-il toujours question de mettre une piste cyclable ?
- Effectivement c'est une des propositions du plan de déplacement faite par le bureau d'études. Il s'agirait de garder une partie stationnement sur toute la longueur, car elle est actuellement à double sens en partie, et de transformer une des voies en piste cyclable pour sécuriser la remontée des cyclistes sur l'avenue. En effet, c'est un endroit très pentu et où les voitures circulent très vite.
Mme DORFIAC précise que, sur le quartier, il y a un deuxième aménagement qui est le passage du tronçon du haut de la rue du Plateau, actuellement en double sens. Il est prévu de le passer en sens unique remontant. Il s'agit d'une demande des riverains. La demande a été faite à Fontenay car il s'agit d'une rue mitoyenne. La ville de Fontenay n'a pas encore répondu.

- Qu'en est-il de l'ONERA ?
- L'ONERA est un établissement appartenant au Ministère des Armées. Suite à une réunion en préfecture il y a quelques jours, il s'avère que l'ONERA va déménager avec le Ministère des Armées en 2027. Ce dernier possède à la fois le bâtiment de l'ONERA et le parking de l'autre côté de la Division Leclerc. En fait, le site de Meudon et celui de Châtillon seront réunis sur le plateau de Saclay. Cela a pris du retard en raison des travaux du Grand Paris. L'endroit va être transformé en zone d'aménagement concerté (ZAC). L'aménagement sera confié à Vallée Sud Aménagement qui est l'autorité compétente en la matière sur le territoire. La municipalité a l'habitude de travailler avec eux notamment pour la ZAC des Arues. C'est le PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal) qui va bientôt entrer en vigueur qui s'appliquera. Ceci est important car la municipalité contrôle le PLUI avec des règles d'aménagement très strictes notamment en termes de densification, de préservation de la pleine terre, d'équipements publics, etc... L'idée est d'avoir un aménagement très équilibré sur cette zone. Le conseil local d'urbanisme est une instance présente à Châtillon. Il est composé d'urbanistes, d'architectes, d'aménageurs, des spécialistes de la biodiversité qui seront mis à contribution. Des intentions ont été mises dans le PLUI et la préfecture a donné un avis favorable à la concertation publique. Il s'agit d'un important projet pour les 10 prochaines années.
- Il est souligné que le tram est saturé aux heures de pointe. Y aura-t-il des rames supplémentaires ?
- Il n'est pas possible pour la RATP d'ajouter des rames supplémentaires puisqu'ils sont au maximum de leurs capacités techniques et ils ont en parallèle une problématique de recrutement de pilotes. Il est précisé que le tram possède une technique particulière puisqu'il est sur roues et ce modèle n'existe plus et ne se fait plus. Il y avait 20 rames mais la RATP n'en a plus que 19 depuis les émeutes. Tout ceci explique que cette densification des usagers du tramway ne pourra pas être résolue dans l'immédiat.
- Le sujet des nuisances sonores dues aux retours des bus la nuit à leur dépôt est évoquée et il était prévu qu'ils ne passent pas par l'avenue.
- La consigne existe toujours mais les chauffeurs ne sont pas tous respectueux des règles
- Les bus au gaz de ville seront moins bruyants et moins polluants normalement
- La partie haute de l'avenue de la Division Leclerc possède un radar pédagogique et le rond-point mais, sur la partie basse le matin entre 6 et 8 heures, les bus roulent très vite et c'est dangereux
- Lorsqu'on remonte à vélo au niveau du rond-point Charles de gaulle, les voitures descendent très vite et ne respectent pas la priorité et ne respectent pas les cyclistes. Qu'est-il possible de faire, va-t-il y avoir une concertation ?

→ Cet axe de la 906 est un axe phare du projet d'aménagement régional. Ce rond-point est extrêmement dangereux. Les aménagements qui ont été faits n'améliorent pas vraiment la situation même s'ils ne l'empirent pas. L'étude de le FUB (fédération des usagers de la bicyclette) montre chaque année la dangerosité de tous les points de croisement qui existent tout le long de la 906. Le département commence à prendre conscience des problématiques à ces endroits vis-à-vis des cyclistes. C'est très compliqué pour le département de faire des aménagements le long du tram car cela entraînerait d'arrêter le tram et de désynchroniser des feux.

Mme DORFIAC indique que des plans ont même été dessinés pour des ronds-points à la hollandaise, avec les collectifs cyclistes du sud de la vallée de la Bièvre et les services techniques de la ville.

De même sur la RD63 (avenue de la République) qui est le long du centre Technosud et là aussi il faut lutter pour avoir des aménagements cyclables sécurisé, et pour pouvoir sortir les vélos de la coulée verte.

- Serait-il possible de faire une pétition citoyenne afin d'appuyer le vœu du conseil de quartier concernant l'accessibilité de la gare de la ligne 13 ?
- Concernant le plan de déplacement, la présentation pourrait-elle être accessible au public ?

→ Mme DORFIAC indique que des dossiers spéciaux sont disponibles dans les anciens Châtillon-Info avec les phases de diagnostic, d'audit, puis d'analyses techniques et de déploiement.

Tout est public et les liens peuvent être redonnés si nécessaire.

10. Date du prochain conseil :

La prochaine réunion est prévue le jeudi 3 octobre à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, les co-présidents remercient les membres du conseil de quartier et le public pour ces riches échanges. La séance est levée à 21h55.

Adjointe à la Maire

Co-président

DORFIAC Elodie

LAGALLE Maxence